

**FOYER-RURAL de MARSAIS**  
17700 MARSAIS  
**Courriel** : frmarsais17@gmail.com  
**Site Internet** : <https://marsais17.foyersruraux.org>  
**Facebook** : Le Foyer Rural de Marsais Officiel  
Association loi 1901 - Siret : 381 434 166 00017

## **FICHE INSCRIPTION**

### **ZUMBA JUNIORS de 8 à 12 ans**

## **Autorisation Parentale – Saison 2025/2026**

**Je soussigné(e)**

**NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

**Autorise mon enfant :**

**NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

**Date de naissance** : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

☐ A adhérer au Foyer Rural de Marsais

☐ A participer aux activités organisées, dans et hors commune par le Foyer Rural de Marsais

Identité du Représentant Légal : ( ) père ( ) mère ( ) tuteur

**NOM** : ..... **PRÉNOM** : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Téléphone fixe : .....Téléphone portable : .....

En cas d'urgence, prévenir :

Mme, M. ....Téléphone : .....

Si personne n'est joignable, j'autorise à prendre toute mesure d'urgence, médecin, pompiers, hôpital.

**J'atteste avoir lu et accepter le règlement intérieur, ci joint.**

**Autorisation valable à compter de la date d'adhésion et jusqu'au 30 Juin 2026**

**Date :**

**Signature obligatoire :**

Les cours de Zumba JUNIORS , dispensés par Aurélie Instructrice & Coach diplômée, ont lieu au Complexe du Chat d'Eau de Marsais, Salle «Chartreuse»,

**Tous les mardis à 18h30    hors vacances scolaires**

**Cotisation : 60 € à l'année + carte adhésion Foyer Rural 16 € soit un total de 76 €.**

Possibilité de régler en deux fois (l'ensemble des chèques est à remettre avec le dossier d'inscription).

Fiche à ramener avec votre règlement lors de l'inscription accompagnée **OBLIGATOIREMENT par un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Zumba datant de moins de trois ans.**

Cadre réservé au Foyer Rural

| Date | Mode de Règlement | Montant réglé |
|------|-------------------|---------------|
|      |                   |               |



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- La CARTE D'ADHÉSION du Foyer Rural :

**D'un montant de 16 €/an**, elle est obligatoire pour participer aux diverses activités que propose le foyer rural. Elle est nominative et vous permet (avec une seule carte) d'accéder à toutes les activités. Elle est non remboursable et inclut une assurance individuelle accident.

**TARIF : 60 € l'année.**

- Une séance d'essai est offerte aux nouveaux adhérents. Le paiement est effectué à l'inscription. Il est possible de régler en deux fois sans frais (l'ensemble des chèques est à remettre avec le dossier d'inscription).

## HORAIRES :

- Les séances de Zumba JUNIORS, dispensées par Aurélie, Instructrice & Coach Diplômée, auront lieu tous les mardis à 18h30 hors vacances scolaires et jours fériés, **à partir du mardi 09 septembre 2025**, au Complexe du Chat d'Eau de Marsais, Salle de la Chartreuse.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Aucune inscription ne sera prise en compte sans :
  - le règlement de la carte d'adhésion au Foyer Rural et la cotisation pour l'activité;
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Zumba datant de moins de trois ans;
  - la présente fiche dûment remplie et signée.

## DIVERS

- Les cours de Zumba JUNIORS sont ouverts aux enfants âgés jusqu'à 12 ans;
- **Des chaussures propres sont exigées (pas de pieds nus, ni en chaussettes)**
- **La responsabilité de l'association est mise en jeu seulement à partir du moment où l'enfant a été pris en charge par l'animatrice de la séance (ou une personne mandatée par l'association à cet effet) dans la salle où se déroulent les activités.**
  - **Cette responsabilité n'est pas engagée hors de la salle d'activité ni à partir de l'heure de la fin de séance**
- Certaines photos prises durant les cours ou durant certaines manifestations pourraient éventuellement être utilisées, uniquement dans le cadre du foyer rural : site internet du Foyer Rural, page Facebook du Foyer Rural, diaporama durant l'assemblée générale ou au forum des associations. Sans courrier écrit de votre part, transmis aux responsables, le Foyer rural considère tacitement que vous êtes d'accord.

